



## DELIBERATION SEANCE ORDINAIRE DU 30 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le trente mars à dix-sept heures trente, les membres du **Conseil d'Administration du CCAS**, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LESPADÉ, Président du CCAS.

n° 06/2023

**Date de convocation** : 22 mars 2023

**Présents** : Mesdames AFKIR Karima, DUPRE Anne, FONTENAS Pierrette, GOYHENECHÉ Maïté et NOGARO Isabelle ; Messieurs COUTIER Alain, GUERRERO José et LESPADÉ Jean-Marc.

**Excusés** : Mesdames DARRAMBIDE Fabienne, LACOUTURE Anne, ORDUNA Aurélie et TROISVALLETS Cécile ; Monsieur ROBLES Antoine.

**Secrétaire de séance** : Monsieur BARRIEZ Jérôme, directeur.

**Objet** : Attribution d'une subvention au Comité des Oeuvres Sociales pour l'année 2023.

Monsieur le Président présente aux membres du conseil d'administration la demande de subvention adressée par l'association dénommée Comité des Oeuvres Sociales (COS) du personnel du CCAS, pour l'exercice 2023.

Il demande aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir attribuer une subvention d'un montant de 10 400 € au COS pour l'exercice 2023 et précise que cette somme sera prélevée sur le budget principal du CCAS.

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration :

- approuvent le versement d'une subvention de 10 400 € au COS selon les modalités présentées ;
- précisent que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023 ;
- chargent Monsieur le Président du CCAS de l'exécution de la présente délibération.

**Vote de la question - nombre de votants : 8**

**pour : 8    contre : -    abstention : -**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de 2 mois, devant le Tribunal Administratif de PAU, à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à TARNOS, le 31 mars 2023

**Le Président du C.C.A.S,**



**Jean-Marc LESPADÉ**